

de la coordination et de la mise à exécution des recommandations. Comme je l'ai signalé, divers ministères sont visés, y compris le bureau du premier ministre, les ministères du Travail, de la Justice et de l'Immigration, le secrétariat d'État, les ministères de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Finances, et il y en a sans doute bien d'autres. Ce qui regarde tout le monde n'intéresse personne.

Le premier ministre pourrait peut-être se charger de la chose, mais ses autres fonctions ne le lui permettraient peut-être pas. Dans ce cas, on devrait confier à un ministre d'expérience le soin de donner suite au rapport, d'en piloter la discussion au sein du cabinet et d'accorder l'importance voulue au programme législatif résultant du rapport.

Ceux qui connaissent bien le rapport se rendent compte que plusieurs de ses recommandations sont de la compétence des assemblées législatives des provinces, notamment celles qui concernent l'enseignement, y compris les manuels, lesquels devraient montrer la femme qui, tout comme l'homme, se livre à des activités et exerce des professions très variées. De fait, une trentaine des recommandations du rapport insistent sur une action commune, c'est-à-dire sur la participation et la collaboration des divers paliers de gouvernement. Nous proposons donc dans la motion la tenue d'une conférence fédérale-provinciale, pour étudier l'application des recommandations de la Commission qui relèvent de la juridiction provinciale ou qui sont de compétence conjointe du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales.

Si le rapport est mis effectivement en application, il contribuera à créer une société plus saine et plus heureuse. C'est à nous qu'il incombe de le faire. Nous savons qu'un programme législatif d'envergure ne saurait être mis en vigueur du jour au lendemain. Cependant à notre avis il est plus que jamais nécessaire de prendre pour la mise en application de ce rapport des mesures urgentes, fermes et même impatientes. Il y va de la confiance d'une grande majorité du peuple canadien dans l'efficacité des institutions parlementaires. Nombreux sont ceux, hommes et femmes, qui surveillent ce que nous comptons faire à cet égard. Notre parti apportera sa collaboration et même son insistance, dans la mesure où il en a le pouvoir, à éviter la mise au rancart du rapport. Nous recommandons instamment que le rapport serve de base à une révision fondamentale à vaste portée des relations humaines, et à une justice accrue pour les femmes au Canada.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, une féministe française du XVII^e siècle se plaignait de ce que « tout ce qu'on écrit des hommes au sujet des femmes est suspect, les hommes étant à la foi juge et partie au procès ». Y a-t-il lieu de se demander si tout ce qui se dira aujourd'hui sera aussi suspect?

• (3.30 p.m.)

Je m'efforcerais à l'objectivité en répondant à la motion au nom de mon parti, mais il m'arrive souvent de douter qu'il y ait, et même qu'il doive y avoir, objectivité complète. Je parle, sans suffisance, je l'espère, ayant eu l'avantage d'observer des membres de ma propre famille qui ont affirmé dans le passé leur droit à une condition indépendante. L'une de mes grand-tantes était parmi les

premières infirmières diplômées de l'hôpital Bellevue de New York, et une autre était doyenne des étudiantes de l'université McGill. Leurs nièces, aussi indépendantes, ont joué et continuent de jouer un rôle dans le monde universitaire au Canada et aux États-Unis. L'une d'elles, de mémoire inoubliable, tenait tellement à éviter les adieux obséquieux de gens qu'elle n'aimait pas trop qu'elle a pris sa retraite du service universitaire une année avant le temps. Ma sœur presque jusqu'à sa mort, a pratiqué le droit et avait une belle clientèle. Je rapporte ce qui sont évidemment des expériences personnelles afin que mes collègues comprennent dans quelle optique j'aborde cette question. Je m'oppose énergiquement aux restrictions imposées depuis toujours au rôle de la femme. La plupart des hommes éclairés sont de cet avis et se joignent aux femmes pour s'opposer aux restrictions. Je ne puis m'imaginer que bien des gens voudraient écarter les femmes compétentes de toute profession exercée traditionnellement par des hommes ou tolérer un salaire inégal pour un travail égal.

Où l'accord prend fin, s'il faut en croire une note au lecteur dans le présent numéro de *Dialogue*, c'est à propos de l'importance relative de la biologie et de la culture dans la détermination des rôles actuels et passés des femmes dans la société. La technologie moderne a-t-elle dissocié en grande partie les distinctions biologiques entre les sexes de leurs fonctions sociales? Ou y a-t-il de profondes différences d'instinct ou de tempérament qui indiquent, du moins partiellement, des moyens différents d'épanouissement?

J'espère et je compte que le débat d'aujourd'hui permettra de répondre à ces questions et que le gouvernement adoptera le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme comme programme d'action, afin que les droits et les besoins des femmes soient satisfaits. Il n'est ni banal ni tendancieux de dire que le Canada et le monde ont besoin des talents particuliers des femmes aux fins d'éducation de la conservation. Margaret Mead, anthropologue américaine distinguée, envisage la libération de la femme comme venant d'une nouvelle association avec l'homme, plutôt que d'une lutte contre lui. Elle parle en termes évocateurs de l'élargissement du rôle féminin que constituent la garde du foyer, le soin des enfants et la préparation des aliments. « Malgré l'évolution profonde qu'a connue cette formule au fil des générations, amenant des familles plus nombreuses, des systèmes complexes de relations réciproques de type féodal et des communautés religieuses composées exclusivement d'hommes ou de femmes, ce fondement est resté. »

Elle ajoute:

Mais beaucoup d'éléments sont venus s'y ajouter. Au soin des enfants se sont joints la protection des adolescents et le soin des malades et des vieillards. Et on a su utiliser la sagesse et la grande générosité des femmes ayant dépassé l'âge d'avoir des enfants, fortes de leur expérience des solutions passées, libres de se consacrer, non pas uniquement à leurs propres enfants, avec le farouche instinct protecteur des jeunes mères— mais en étendant leur souci à tous les enfants d'une collectivité. On entourait la mort de rites compliqués, et ce sont les femmes qui redressaient les membres des morts et lavaient les cadavres pour l'ensevelissement. L'art de la sage-femme se perfectionna et ce sont des femmes qui assistaient les femmes en couches, lavaient le nouveau-né et, l'ayant enveloppé d'écorce ou de langes, le déposaient sur son premier lit.

Quelqu'attitude religieuse ou sociale qui se soit manifestée dans l'intérêt des pauvres, des malades et des orphelins, ce